

FINANCEMENT : LES INFORMATIONS UTILES



ÉTAT

Si l'église est inscrite ou classée Monument Historique, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) peut accompagner financièrement la restauration (voir lien ci-dessous)

[Réaliser des études et des travaux sur les monuments historiques](#)

RÉGION NORMANDIE

Des dispositifs identifiés par CAP 76, mais attention ils ne s'appliquent à tous les types d'églises ou d'édifices culturels.

- [Édifices non protégés labellisés Territoires Patrimoines Normands](#)
- [Édifices protégés au titre des Monuments Historiques pour un projet d'attractivité culturelle régional](#)

CONTACTS

CAP 76 :
informations et aides au financement
02 76 51 61 54
cap76@seinemaritime.fr

Allo Patrimoine Normandie
02.31.15.13.51
patrimoine@normandie.fr

DÉPARTEMENT SEINE-MARITIME

Le taux de subvention à la restauration du patrimoine culturel est fixé à **30 % des dépenses subventionnables**.

La subvention est plafonnée à :

- 2 M€ HT pour les édifices classés,
- 500 k€ HT pour les édifices inscrits ou non protégés,
- 20 k€ HT pour les études préalables et supports de valorisation :
- 200 k€ HT pour les objets et orgues classés :
- 120 k€ HT pour les objets et orgues inscrits
- 20 k€ HT pour les objets et orgues : non protégés, études préalables et supports de valorisation.

[Aides et démarches](#)

LES FONDATIONS

La Fondation du Patrimoine

Elle peut aider une collectivité à réaliser un projet de restauration, en lançant une souscription populaire pour financer les travaux. Les fonds collectés sont reversés au maître d'ouvrage (moins 3 % pour frais de gestion). Les contributions versées par les habitants et les entreprises sont partiellement déductibles des impôts. Les travaux doivent être approuvés par l'Architecte des Bâtiments de France. Si ses fonds le permettent, la Fondation peut accorder une subvention complémentaire à la souscription.

[Souscription : organiser une campagne de dons](#)

Délégation Normandie — 14 Rue Georges Charpak, 76130 Mont-Saint-Aignan
02 32 19 52 51

La Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français

Cette association contribue à la sauvegarde des églises et des chapelles antérieures à 1800 non classées, en attribuant des subventions affectées à des travaux concernant le gros œuvre (charpente, rejointoiement, remplacement de pierres...).

[Demander une aide](#)

22 rue de Douai 75009 Paris — 01 48 74 49 82

La Fondation « Pays de France » du Crédit Agricole

Créée en 1979, la fondation est orientée vers le développement local. Elle participe, par des subventions, à la préservation ou à la renaissance du patrimoine de proximité des régions françaises, dans un but précis : le maintien ou le rétablissement d'une activité économique locale, le plus souvent par le développement du tourisme.

<https://fondation-ca-paysdefrance.org/notre-fonctionnement/>



▲ Bretteville-du-Grand-Caux



▲ Montérolier, église Notre-Dame.



▲ Bierville, église Saint-Pierre et Saint-Paul.



▲ Ry, église Saint-Sulpice.

► Sur le même sujet

- [Guide Entretien des édifices culturels](#)
- [Télécharger le carnet de suivi](#)

► Conseils et aides aux collectivités

- Prendre conseil auprès d'un architecte conseiller du CAUE www.caue76.fr

► Crédits

- Photos : CAUE 76, églises des communes de Montérolier, Bretteville du Grand-Caux, Dampierre-en-Bray.